

IDENTIFICATION DU POSTE

Description générale du poste :

Le MNS assure la surveillance des bassins et la sécurité des usagers,
Il anime les activités aquatiques de la piscine communale, en lien avec la mairie,
Il participe à l'entretien du bassin et au contrôle des eaux.

Grade : ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives)

MISSIONS

1. Surveillance, sécurité et prévention des activités aquatiques

- Présence OBLIGATOIRE sur le bassin durant toute la plage horaire accueillant le public,
- Application du règlement intérieur de la piscine et de la réglementation, les faire respecter par les usagers,
- Application des procédures d'interventions destinées à assurer la sécurité des utilisateurs (notamment le POSS : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours),
- Intervention de secours dans tous lieux du bâtiment : prise d'initiative en cas d'urgence, pratique des gestes de premiers secours et de réanimation, avant l'arrivée des services d'urgences,
- Repérage des comportements à risque,
- Contrôle journalier du matériel de secours mis à disposition,
- Détection d'anomalies des matériels de secours et d'entretien,
- Contrôle réglementaire des caractères physico chimiques de l'eau des bassins,
- Participation aux activités d'entretien.

2. Encadrement et animation d'activités aquatiques

- Mise en place des outils d'animation et de surveillance (jeux nautiques, lignes d'eau, matériel d'apprentissage),
- Adaptation de l'intervention en fonction des publics, des niveaux et des capacités d'apprentissage,
- Propositions et organisations d'activités quotidiennes et/ou hebdomadaires à destination de tout public et notamment des 10-14 ans et 14-17 ans,
- Entretien du matériel pédagogique.

3. Accueil des publics -

- Renseignements et conseils aux usagers sur les activités aquatiques et l'utilisation du matériel,
- Dialogue avec les usagers et règlement des conflits potentiels.

RISQUES

- Glissade sur sol humide,
- Atmosphère chaude et corrosive (environnement chloré),
- Relations avec les usagers : risques psycho sociaux,
- Environnement potentiellement bruyant.

RELATIONS DE TRAVAIL

- Relations hiérarchiques :** Maire, adjoint en charge du personnel,
Relations internes : Agents territoriaux titulaires ou contractuels exerçant sur la piscine et plus généralement le territoire de la Commune,
Relations fonctionnelles : Services déconcentrés de l'Etat (Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, police, ...),
Relations extérieures : Public, associations, scolaires, enseignants, clubs.

COMPETENCES

Savoirs :

- Titulaire du BEESAN (*Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation*), BPJEPS AAN (*Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport, option Activités Aquatiques et de la Natation*) ou autre diplôme universitaire conférant le titre de MNS (licence STAPS entraînement et UE Aquatique),
- A jour du recyclage en secourisme (PSE1) et du CAEPMNS (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS) (révision quinquennale),
- Connaissance de Pédagogie des activités physiques et sportives (techniques et outils), Réglementation des activités aquatiques, Règles d'utilisation du matériel aquatique et des équipements, Réglementation des Activités Physiques et Sportives (APS), POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) et procédures d'urgence en cas d'incident.

Savoir-faire :

- Force de propositions,
- Capacité à transmettre un savoir en s'adaptant au public,
- Capacité d'adaptation pour assurer la continuité du service public.

Savoir être :

- Aptitude physique à l'exercice de la profession,
- Sens de la pédagogie, patience et disponibilité,
- Ouverture aux relations humaines, sens de l'accueil et du service public,
- Travail et esprit d'équipe,
- Adaptabilité en fonction des besoins du service,
- Dynamisme, réactivité et esprit d'initiative,
- Rigueur,
- Autonomie, capacité décisionnelle,
- Respect de la hiérarchie,
- Mise en valeur de l'image de la commune,
- Discrétion.

MOYENS MATERIELS DU POSTE

- Piscine composée d'un bassin et d'une pataugeoire avec :
Matériel sportif, technique et d'entretien,
Matériel de secours et pédagogique nécessaires au bon fonctionnement des activités.
- Trousse de secours,
- Extincteurs,
- DAE (défibrillateur automatisé externe),
- Matériels et équipements de la collectivité,
- Moyen de communication interne (téléphone).

CONTRAINTES DU POSTE

Lieu de travail	BOURDEAUX,
Ouverture de la piscine	6 jours sur 7,
Temps de travail hebdomadaire	36 heures,
	Travail le week-end et jours fériés,
Amplitude horaire	de 11h à 13h et de 15h 19h,
Jour de repos	le lundi.

Le planning de travail peut subir des modifications en fonction des besoins du service.
Les tâches attribuées peuvent évoluer en fonction des besoins du service.
Des heures supplémentaires peuvent être demandées par la hiérarchie.
Celles-ci pourront être récupérées dans le respect des règles de la fonction publique.

Signature du maire (adjoint délégué)

Signature de l'agent

A Bourdeaux

A Bourdeaux

le

le